



GUIDE – Concevoir un Projet pilote

Les *Projets pilotes* constituent l'objectif ultime de cette étape de la Feuille de route, car ils seront le principal support de l'étape suivante : Mise en œuvre des projets pilotes, et la principale source de résultats pour l'élaboration future du **Nouveau Projet Urbain**.

Un *Projet pilote* est une action à petite échelle spécialement conçue pour expérimenter sur une courte période de nouvelles approches et démontrer la faisabilité et l'efficacité d'une nouvelle pratique pour surmonter les défis actuels auxquels les villes sont confrontées, compte tenu de leurs réalités et contextes uniques. L'objectif est d'explorer les différents aspects de problèmes complexes afin de mieux comprendre leur implication ou de mieux apprécier d'autres expériences liées à des sujets similaires. Le *Projet Pilote* permet également de tester des idées ou des pratiques innovantes dans un contexte réel et de recueillir des données sur l'efficacité, la faisabilité, l'impact ou les défis potentiels d'une approche particulière avant de s'engager dans une mise en œuvre à plus grande échelle. Afin d'être gérables dans un délai et avec des ressources limitées, les actions du projet doivent se concentrer sur un périmètre restreint de la zone urbaine, tel qu'une rue, un quartier ou un district spécifique.

Chaque Réseau collaboratif doit élaborer son premier *Projet pilote* avec soin¹ afin qu'il soit utile aux fins de la Feuille de route. Le *Projet pilote* doit logiquement faire référence aux composantes de la vision politique globale adoptée par les maires lors du Symposium de Québec. Le *Projet pilote* devrait :

- a. Souligner la nécessité de rechercher des solutions aux pressions combinées exercées sur l'environnement urbain par les différentes crises, exacerbées par les changements climatiques ;
- b. Rechercher des réponses différentes aux besoins contemporains tout en respectant la continuité du patrimoine ;
- c. Répondre à l'objectif de développer la ville en tenant compte de toutes ses complexités dans le but de renforcer les communautés et le bien-être ;
- d. Mener une approche du développement de la ville basée sur le patrimoine.

Par conséquent, les *Projets Pilotes* doivent répondre à des exigences clés et veiller à satisfaire aux indicateurs de réussite qui sont énumérés et expliqués ci-dessous.

Les critères de base permettant d'évaluer l'utilité ou l'impact d'un *Projet Pilote* et de considérer sa contribution à la définition du **Nouveau Projet Urbain** sont suggérés ci-dessous. Ils sont liés aux **principaux domaines d'intervention** à développer dans le cadre du *Projet Pilote* et doivent être pris en compte lors de l'évaluation des enseignements qu'il a permis de tirer (les questions pertinentes sont liées aux *Axes Stratégiques*) :

- Contribue-t-il à renforcer les communautés et donc la résilience de la ville sur la base de son identité et de sa cohésion urbaine ?
- Est-il basé sur la valorisation ou l'utilisation durable des ressources patrimoniales ?
- Suggère-t-il d'autres façons de faire contribuant à de meilleures pratiques de gouvernance ?
- A-t-il eu le souci de mettre en œuvre une approche systémique de la ville ou une vision holistique de la ville ?

Voici quelques **critères** ou **indicateurs** qui peuvent aider à déterminer si un *Projet Pilote* est adéquat :

- a. Des objectifs clairs : Un bon projet pilote doit avoir des objectifs clairs et mesurables qui sont alignés sur les objectifs généraux de la Feuille de route. Les objectifs doivent être spécifiques, réalistes et réalisables dans le cadre du projet pilote.

¹ D'autres *Projets pilotes* pourraient être proposés ultérieurement ou en parallèle, en fonction de la disponibilité des villes membres du Réseau collaboratif à gérer plusieurs *Projets pilotes*.



- b. Champ d'application défini : Le projet pilote doit avoir une portée claire et bien définie liée à une *Problématique Prioritaire*, y compris le public cible, la zone géographique et le calendrier. Cela permettra de s'assurer que le projet reste ciblé et gérable.
- c. Faisabilité : Le projet pilote doit être réalisable en termes de temps, de ressources et de portée. Il doit être réaliste et réalisable, avec un calendrier et un budget raisonnable².
- d. Innovation : Le projet pilote doit être innovant et apporter quelque chose de nouveau et d'unique à la Feuille de route.
- e. Participation des parties prenantes : Le projet pilote doit impliquer toutes les parties prenantes locales concernées. Cela permet de s'assurer que le projet est conçu en tenant compte de leurs besoins et qu'il a plus de chances de réussir. Le projet pilote doit également impliquer tous les membres du *Réseau Collaboratif*.
- f. Évolutivité : Le projet pilote doit pouvoir être étendu et reproduit dans d'autres contextes ou lieux.
- g. Méthodologie bien conçue : Un bon projet pilote doit avoir une méthodologie bien conçue, adaptée aux questions et aux objectifs de la recherche. Cela inclut des méthodes claires de collecte et d'analyse des données qui permettront une évaluation significative de la réussite du projet.
- h. Résultats mesurables : Le projet pilote doit avoir des résultats clairs et mesurables, qui peuvent être utilisés pour évaluer sa réussite.
- i. Flexibilité : Sur la base de l'évaluation et du retour d'information reçu, le *Réseau Collaboratif* devrait apporter des ajustements au projet pilote afin d'en améliorer les résultats. Le projet pilote doit être suffisamment souple pour s'adapter aux changements et aux nouvelles idées qui peuvent apparaître au cours de la mise en œuvre.
- j. Gestion des risques : Le projet pilote doit disposer d'un plan de gestion des risques permettant d'identifier et de gérer les risques. Il s'agit notamment d'identifier les obstacles ou les défis potentiels et d'élaborer des plans d'urgence pour y faire face.
- k. Ressources adéquates : Le projet pilote doit disposer de ressources suffisantes en termes de financement, de personnel et de temps pour être mené à bien. Des ressources insuffisantes peuvent entraver la réussite du projet et limiter son impact potentiel.
- l. Apprentissage continu : Un bon projet pilote doit être conçu dans une optique d'apprentissage continu. Cela signifie que l'équipe du projet doit être ouverte au retour d'information et utiliser les données d'évaluation pour apporter des ajustements et améliorer le projet au fil du temps.
- m. Considérations éthiques : Le projet pilote doit être conçu et mis en œuvre de manière éthique et responsable, ce qui inclut le consentement éclairé, le respect de la vie privée et la confidentialité.

Un processus d'apprentissage est essentiel à la réussite d'un projet pilote, car il permet au *Réseau Collaboratif* de suivre les progrès réalisés, d'identifier les domaines à améliorer et de procéder à des ajustements afin d'améliorer les résultats du projet. Voici quelques étapes clés qui peuvent être incluses dans un processus d'apprentissage pour un projet pilote :

- i. Identifier les objectifs d'apprentissage : Avant le début du projet, le réseau collaboratif doit identifier les objectifs d'apprentissage spécifiques qu'il espère atteindre grâce au projet pilote. Ces objectifs doivent être alignés sur les objectifs généraux du projet (*Problématique*) et doivent guider les efforts de collecte et d'analyse des données du projet.
- ii. Collecter et analyser les données : Tout au long du projet pilote, le *Réseau Collaboratif* doit collecter des données sur les indicateurs clés, tels que les réalisations, les résultats et l'impact du projet. Ces données doivent être analysées de façon continue afin d'identifier les tendances et les modèles qui peuvent informer le processus de la Feuille de route.
- iii. Réfléchir et évaluer : Le *Réseau Collaboratif* devrait régulièrement réfléchir aux données collectées et évaluer les progrès du projet par rapport à ses objectifs d'apprentissage. Cette évaluation peut aider à identifier les domaines dans lesquels le projet fonctionne bien et ceux qui doivent être améliorés.

² L'étape 2 de la Feuille de route sera mise en œuvre du printemps 2023 à l'été 2024 et pendant cette période, un maximum de projets pilotes devraient être mis en œuvre.



- iv. Communiquer les résultats : Le *Réseau Collaboratif* devrait partager les résultats du projet pilote avec les parties prenantes concernées, y compris les villes membres. Cette communication peut contribuer à renforcer le soutien au projet et à éclairer la prise de décision future.
- v. Partager les enseignements tirés : Enfin, le *Réseau Collaboratif* devrait documenter les enseignements tirés du projet pilote et les partager avec les parties prenantes concernées, y compris le Secrétariat général. Cette documentation sera compilée afin d'être utilisée pour l'évaluation de l'étape 3.

Livrable attendu :

Les *Réseaux Collaboratifs* doivent fournir au Secrétariat général les détails de leur plan de projet pilote. Ils doivent donner les actions à mener, un calendrier préliminaire, les ressources nécessaires, les acteurs responsables et participants, les résultats attendus, les indicateurs de suivi et de performance, ainsi que les leçons à tirer du projet pilote afin d'améliorer durablement la situation actuelle de la ville.

Les détails définitifs du *Projet Pilote* doivent être soumis via le lien Google Drive fourni par le Secrétariat général. Veuillez contacter secretariat@ovpm.org pour demander votre lien exclusif.